



**Ne manquez pas le Forum du 24 novembre 2005 à 20 h au Foyer Lyrette à Ayer.**



### Anniviard, dès l'école

L'identité anniviarde se construit au quotidien, à l'école. Elle est désormais plus importante que l'appartenance villageoise. «Notre plus grande richesse, c'est d'être anniviards!» affirme Geneviève Constantin-Zufferey, directrice du Centre scolaire. **Page 3**



### A Bagnes, ça marche!

Pour nous projeter dans le futur et imaginer la vie dans une commune grande comme notre vallée, nous avons été voir du côté des voisins bagnards. Entretien avec le président de la plus grande commune de Suisse, Christophe Dumoulin.

**Page 3**

# INFusion

Bulletin d'information gratuit sur la fusion des communes d'Anniviards

Novembre 2005 | 1

## La fusion? Parlons-en!

Un projet de fusion s'appuie sur des données rationnelles, des études de faisabilité, la pesée des avantages et inconvénients. Mais une fusion est surtout l'affaire des citoyens qui sont seuls à décider si, oui ou non, ils souhaitent vivre ensemble sous un même toit.

En Anniviards, l'aventure présente l'avantage de ne pas être motivée par des contraintes financières ou autres. Pour donner l'occasion à chacun de participer à la discussion, pour exprimer son opinion, pour donner à comprendre tout ce qu'impliquerait la fusion de nos six communes, une campagne de communication et d'échange d'idées débute avec ce journal.

D'ici à la votation en décembre 2006, ce sont au total quatre journaux qui seront distribués à tous les ménages de la vallée, suivis chacun d'un forum de discussion. Quatre thèmes seront abordés au fil des mois:

- 1) Services de proximité et personnel communal
- 2) Fonctionnement de la nouvelle commune, aspects politiques et identitaires
- 3) Finances et fiscalité
- 4) Tourisme et aménagement du territoire

Journaux, forums, assemblées primaires jalonnent le calendrier jusqu'à la votation. Quatre sondages publiés dans INFusion vous permettront de vous exprimer, la parole vous est donnée pour que vous puissiez poser toutes les questions par courrier électronique et courrier postal. Chaque question appellera une réponse publiée dans une «Foire aux questions» sur internet, et disponible auprès de votre bureau communal. La fusion? Parlons-en!

# Vivre ensemble

Continuez à vivre cette solidarité, car c'est cette solidarité qui fait vivre». Une phrase chargée de sens,

prononcée en mai 2004 par le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet à Zinal, lors de l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen d'Anniviards. C'est cette phrase qui ouvre l'épais dossier de fusion de nos six communes. Parler de fusion, c'est parler de solidarité, c'est parler d'une volonté de vivre ensemble sous un seul et même toit. Ce qui fait la particularité du projet de fusion anniviard, c'est qu'il n'est pas dicté par des contraintes cantonales, il n'est pas amené par un impératif besoin d'assainissement des finances, il est encore moins un mariage auquel nous contraindrait une autorité supérieure.

### Fusion n'est pas révolution

Nous, habitants d'Anniviards, vivons déjà tellement ensemble dans les faits qu'il ne s'agit pas d'une révolution que de parler de fusion. Un fort attachement à la vallée nous caractérise. L'esprit anniviard existe, et il est perçu comme tel à l'extérieur.

Sur le plan pratique, cela fait longtemps que nous avons mis en place des services communs: collaborations intercommunales notamment au niveau scolaire, de l'épuration des eaux usées, de la sécurité et de la Chambre pupillaire, ainsi que de l'exploitation forestière; dans le domaine privé ou associatif, il existe nombre d'entités actives à l'échelle de notre vallée, notamment la laiterie, les clubs de sport, l'Université populaire, la Coopérative pour le développement de l'artisanat (CDAVAL), la fanfare, et d'autres encore....

L'histoire de notre vallée montre une certaine unité jusqu'au grand chambardement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Émerge alors une forte volonté d'indépendance communale et paroissiale: de 1804 à 1920, l'harmonie anniviarde se lézarde. Acceptable dans une économie presque exclusivement rurale, cette fragmentation de la vallée est devenue problématique dès le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, nécessitant des collaborations qui sont mises en place dès les années 1970.

### Fusionner, une suite logique

Partout en Suisse comme en Valais, on note un désengagement pour la chose politique, alors même que les tâches dévolues aux communes se compliquent. Dans notre vallée aussi. On le sait, de nouvelles collaborations ne permettraient plus de grandes avancées comme ce fut le cas dans le passé, avec le centre scolaire par exemple, ou la STEP. Ces collaborations alourdisent même le système de prise de décision, qui est devenu complexe. Le déficit démocratique s'accroît par cette manière de fonctionner: en effet, quel rôle appartient

encore aux citoyens lorsque les décisions sont prises dans de multiples commissions ou organes intercommunaux? C'est dans ce contexte que l'idée de fusion a été émise. En novembre 1998, une commission comprenant des élus des six communes avait mené cette réflexion. Estimant les conclusions encourageantes, les six conseils déposèrent une requête auprès du Conseil d'Etat pour lui demander de financer les frais d'élaboration du dossier de fusion. Une requête que l'Etat a acceptée en 2003.

En octobre 2004, ce dossier est bouclé et soumis aux conseils communaux qui l'ont avalisé. On peut résumer ainsi la conclusion de l'étude: la fusion apparaît comme la suite logique des collaborations mises en place depuis les années 70.

Qui sait, peut-être bien que le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les noces auront eu lieu et nous vivrons tous dans la Commune d'Anniviards! Mais d'ici là, il est nécessaire d'en discuter ensemble.

## L'invité

**Une fusion de communes... pourquoi? Une fusion... pourquoi pas?**

Une fusion, est-ce une autonomie perdue ou un défi pour l'avenir? Est-ce la bonne réponse aux problèmes communaux ou est-ce la moins mauvaise solution? Faut-il en parler ou faut-il éluder le problème? Est-ce trop tôt, est-il encore

précoce? Il est très facile de poser les questions, y répondre n'est pas si évident. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit bien d'un projet de société qui concerne tous et chacun. Les Anniviards sont face à leur destin, ils en sont maîtres, ils se prononceront.

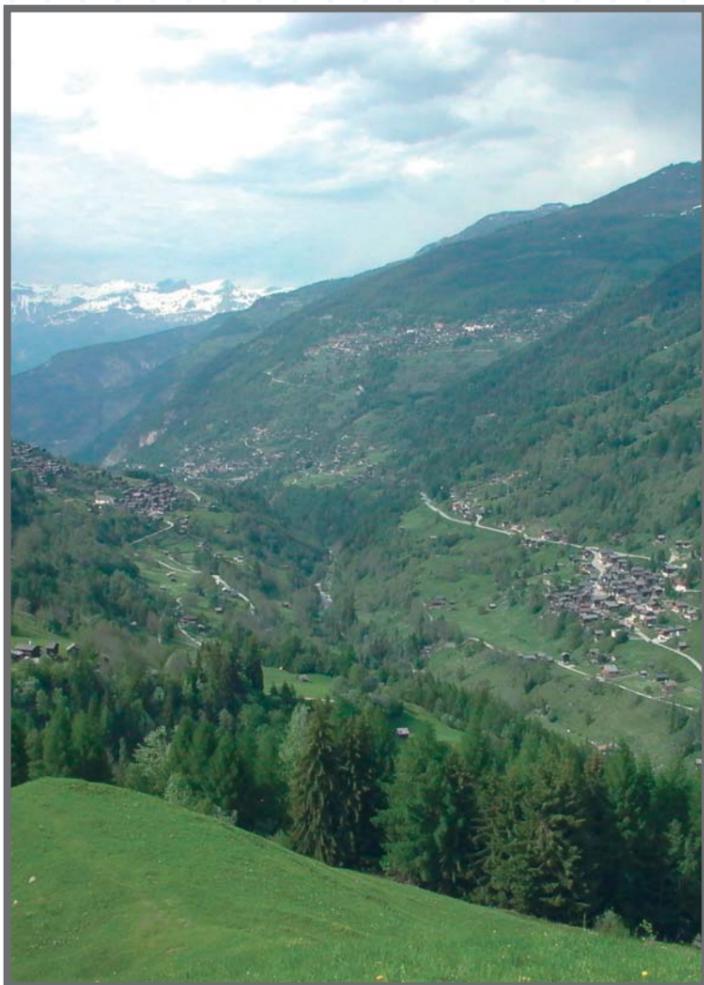
Après plus de sept ans de réflexion et d'analyses, les autorités de la Vallée jugent le moment opportun pour poser le débat sur la place publique. Elles invitent chaque citoyen à s'informer, s'expliquer, s'exprimer, débattre, défendre son avis, et ce durant plus d'une année. Certainement avec passion, avec conviction, mais, souhaitons-le, toujours dans le respect d'autrui, dans la loyauté et la sincérité.

Une information la plus exhaustive possible, transparente, abordant les thèmes les plus sensibles. Des débats publics, des échanges d'idées, des colonnes ouvertes, des boîtes à questions et bien d'autres moyens de communication. Tout pour servir la transparence et la démocratie.

Le sujet est d'importance et mérite qu'on s'y attarde. Nous ne pourrions supporter le reproche de manque d'information ou de débat tronqué.

Anniviards va s'interroger. Pour, contre, avantages, inconvénients, ouverture, statu quo, défi, réticence, tous ces termes reviendront sur les lèvres. Personne n'y sera indifférent. C'est bien normal, c'est notre avenir au centre des discussions. Notre avenir, un avenir pensé à la lumière du présent, un présent éclairé par les expériences du passé.

Les Présidents des Communes d'Anniviards



## UNE FUSION, QU'EST-CE QUE C'EST?

Une fusion de communes est la réunion de plusieurs communes en une seule et nouvelle. Un texte juridique, un «Contrat de fusion», détermine les points principaux, notamment le calendrier, le nom de la nouvelle commune et ses armoiries, le transfert des organes et du personnel, le transfert du patrimoine, etc. Ce contrat doit être approuvé par les assemblées primaires et par le Grand Conseil.

Un autre document sera rédigé: la «Charte», qui n'a pas de force légale, mais est un engagement moral des autorités actuelles devant servir de ligne de conduite pour les autorités de la nouvelle commune. Ce document déterminera par exemple la volonté exprimée de voir réengagé pour une place équivalente tout le personnel actuel, s'il faut au moins un conseiller communal issu de l'ancienne commune, etc.

Le jour du vote, les assemblées primaires et bourgeoises seront appelées simultanément à s'exprimer. La fusion sera acceptée si les citoyens des six assemblées primaires se prononcent favorablement. Relevons que si les bourgeoisies ont l'obligation légale de se prononcer sur leur fusion, il est proposé qu'elles restent autonomes.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la loi sur les communes et l'ordonnance sur les fusions de communes sur le site internet [www.anniviards.org](http://www.anniviards.org)